

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DORVAL

1. INTRODUCTION

1 Conformément à la décision D-2008-109¹ du 27 août 2008, le Distributeur
2 dépose le suivi des travaux sur le réseau de distribution liés au réaménagement
3 de l'échangeur Dorval.

2. RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2008

4 Les travaux de réaménagement de l'échangeur Dorval sont sous la
5 responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ). Ce dernier
6 coordonne l'ensemble des travaux ainsi que les intervenants impliqués.

7 Le projet du MTQ accuse présentement un retard sur l'échéancier initial, lequel
8 fixait la fin des travaux du Distributeur à décembre 2010.

9 Des discussions ont actuellement cours entre le Distributeur et le MTQ afin
10 d'établir un nouvel échéancier. Par conséquent, seuls certains coûts relatifs à
11 l'ingénierie ont été engagés jusqu'à maintenant par le Distributeur. Au 31
12 décembre 2008, ils s'élevaient à 0,4 M\$.

¹ D-2008-109 " Demande d'autorisation du Distributeur pour réaliser certains travaux liés au réaménagement de l'échangeur Dorval, 27 août 2008"